

Deux poids, deux mesures

L'injustice bureaucratique freine-t-elle la biométhanisation agricole au Québec?

La biométhanisation agricole représente une avancée essentielle pour l'avenir de l'agriculture et de l'environnement, tel que prouvé dans de nombreux pays et provinces canadiennes déjà. Pourtant, ce secteur innovant est freiné par des obstacles administratifs majeurs au Québec. Le projet GNR Shefford en est un exemple frappant, révélant une iniquité et une injustice flagrantes dans le traitement des projets de biométhanisation par les autorités.

Depuis plus de deux ans, en tant qu'agriculteur et promoteur du projet GNR Shefford, je m'efforce de faire approuver cette initiative, qui transformerait les résidus agricoles en gaz naturel renouvelable (GNR) et en fertilisants écologiques. Malgré une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 31 août 2023, confirmant que ce projet respecte les critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et s'aligne parfaitement avec sa mission, les autorisations nécessaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) tardent inexplicablement à venir.

Cette situation est d'autant plus frustrante que d'autres projets de biométhanisation, tel que celui d'Énergir et de Shell, nommé Nature Énergie Farnham, a déjà obtenu les autorisations requises en 8 mois, et ce malgré leur envergure nettement supérieure et leur proximité des zones résidentielles. Le projet de Farnham, qui traitera 715 000 tonnes de matières résiduelles par an et nécessitera la circulation de 100 camions par jour, est situé à seulement 80 mètres des résidences avoisinantes. À l'inverse, le projet GNR Shefford, qui en est à 11 mois d'attente et dont l'analyse est toujours en cours par les mêmes analystes qui ont approuvé Farnham, prévoit de traiter entre 25 000 et 32 000 tonnes de matières résiduelles agricoles par an, avec seulement quatre tracteurs agricoles par jour, tout en étant situé à une distance bien plus sécuritaire, entre 250 et 840 mètres des résidences les plus proches. Comment expliquer cette différence de traitement, sinon par un flagrant « Deux poids, deux mesures » qui alimente l'incompréhension et un sentiment profond d'injustice ?

Depuis 24 ans, j'exploite une terre agricole à Shefford, dans les Cantons de l'Est, une terre cultivée depuis 1797 par des générations d'agriculteurs. Confronté aux défis écologiques actuels, j'ai choisi de manière complémentaire à mon exploitation bovine, la biométhanisation agricole, une solution durable pour produire de l'énergie renouvelable qui améliore la qualité de nos sols et gère efficacement les résidus agricoles. Notre projet réduira à terme plus de 7 000 tonnes de GES par année.

Notre ferme, occupée par deux pipelines de gaz naturel, produit déjà une quantité significative de matières organiques pouvant entrer dans un cycle de valorisation renouvelable. En intégrant le programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR), nous avons reçu un financement partiel pour notre projet. Cependant, malgré nos efforts constants et les démarches entreprises depuis deux ans, l'autorisation ministérielle nécessaire tarde à venir, mettant en péril la réalisation de ce projet novateur qui, présentement, pave la voie à d'autres du même genre.

La lenteur des processus administratifs et la rigidité bureaucratique représentent des obstacles majeurs pour les projets agricoles novateurs, comme celui de GNR Shefford. Alors que l'industrie de la biométhanisation est en plein développement au Québec, il est essentiel que les autorités soutiennent les initiatives, notamment celles issues de l'agriculture, qui jouent un rôle crucial dans la réduction des gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité des sols et la gestion durable des matières résiduelles issues de la ferme. Pourtant, notre projet, malgré ses bénéfices évidents et sa pleine conformité aux réglementations, se heurte à une résistance administrative et à un processus d'analyse inexplicablement long et incompréhensible.

Malgré les nombreux défis, l'injustice perçue, et le phénomène « Pas dans ma cour », et ce même si notre exploitation est agricole en zone agricole, nous restons fermement déterminés à obtenir les autorisations nécessaires et à démontrer la viabilité ainsi que les bénéfices environnementaux de notre projet. En tant que résident, agriculteur, et promoteur de ce projet, notre approche a toujours été axée sur l'acceptabilité sociale et la viabilité de notre activité agricole. Nous avons fait preuve de bonne foi tout au long de ce processus, en choisissant de collaborer étroitement avec les autorités locales et en prenant des mesures concrètes pour renforcer cette coopération, malgré certaines difficultés rencontrées. Notamment, nous avons abandonné les recours juridiques contre la Ville de Shefford et participé activement à la création d'un comité citoyen de vigilance, ce qui favorisera un climat de collaboration renouvelé.

Cette coopération renouvelée est essentielle non seulement pour surmonter les obstacles administratifs, mais aussi pour atteindre les objectifs communs de durabilité environnementale et de développement économique.

Mon appel à accélérer les processus administratifs ne vise pas seulement à faire avancer notre propre projet, mais à ouvrir la voie à d'autres initiatives similaires. Il est temps pour les décideurs politiques de reconnaître l'importance de la biométhanisation agricole pour le Québec et de mettre fin à ces pratiques de « Deux poids, deux mesures » qui freinent l'innovation écologique et la durabilité.

Cordialement,

Paul Sauvé
Agriculteur et promoteur du projet GNR Shefford

